



MÉGAGYM
— BLAINVILLE —

TERMES & CONDITIONS 2025-2026

RÉSUMÉ

Le présent document énonce les termes et conditions encadrant la participation aux activités offertes par le Club de Gymnastique Mégagym pour l'année 2025-2026. Toute inscription à nos services entraîne l'acceptation entière et sans réserve des dispositions suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
2	DOCUMENTATION.....	3
3	INSCRIPTION.....	3
3.1	Processus d'inscription en ligne.....	3
3.2	Liste d'attente.....	3
3.3	Consentement à l'utilisation de l'image	4
3.3.1	Secteur Récréatif.....	4
3.3.2	Secteur Compétitif.....	4
3.4	Exactitude des informations fournies.....	4
4	PAIEMENTS.....	5
4.1	Modalités de Paiement	5
4.1.1	Inscription et achats en ligne.....	5
4.1.2	Achats sur place.....	5
4.2	Politique de retard de paiement.....	5
5	FRAIS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	Applicable à tous les secteurs.....	6
5.1.1	Affiliation à la Fédération de Gymnastique du Québec	6
5.1.2	Frais de non-résidents de la ville de Blainville.....	6
5.1.3	Frais de gestion.....	6
5.1.4	Frais administratifs.....	7
5.1.5	Politique de retard – Service de garde (Camp de Jour).....	7
5.2	Applicable au secteur récréatif.....	7
5.2.1	Abonnement à la plateforme Rétroaction.....	7
5.3	Applicable au secteur compétitif	7
5.3.1	Frais de compétition	7
5.3.2	Frais additionnels – Selon les besoins de l'athlète	7
6	RABAIS.....	7
6.1	Rabais familial.....	7
6.2	Rabais inscription 2 ^e cours récréatif	8
7	POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT	8
7.1	Marche à suivre.....	8
7.2	Avant le début des cours.....	8
7.3	Après le début des cours.....	8
7.4	Annulation de cours par le Club.....	8

7.5	Remboursement pour blessure ou maladie.....	9
7.6	Politique secteur compétitif.....	9
7.7	Camp de jour estival 2026.....	9
7.8	Procédure en cas de litige.....	9
8	RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES	9
9	CONSENTEMENT MÉDICAL ET URGENCES.....	10
10	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	10
11	FORCE MAJEURE	10
12	RECOMMANDATIONs et COMMENTAIREs.....	10
12.1	Moyens de soumission.....	10
12.2	Délais et suivi.....	11
13	DOCUMENTS FISCAUX.....	11
13.1	Crédit d'impôt pour activités physiques	11
13.2	Relevé 24.....	11
14	POLITIQUE DE MODIFICATIONS	11

TERMES & CONDITIONS

CLUB DE GYMNASTIQUE MÉGAGYM

ANNÉE 2025-2026

Le présent document énonce les termes et conditions encadrant la participation aux activités offertes par le Club de gymnastique Mégagym pour la session 2025-2026. Toute inscription à nos services entraîne l'acceptation entière et sans réserve des dispositions suivantes.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Club de gymnastique Mégagym est un organisme sans but lucratif (OSBL) offrant des cours de gymnastique pour les enfants de tous âges. En inscrivant votre enfant à nos cours, vous acceptez un contrat de service successif, en accord avec la législation en vigueur au Québec, encadrant l'utilisation des services du club.

2 DOCUMENTATION

Le Club remet ou met à disposition de ses membres divers documents de référence qui font partie intégrante des présents termes et conditions. En inscrivant votre enfant, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter l'ensemble de ces documents, dont :

- Le *Guide du parent* (fonctionnement général, règlements internes, responsabilités)
- La *Politique d'intégrité* (tolérance zéro, comportements attendus, prévention)
- La *Politique de confidentialité* (conformité à la Loi 25 – gestion et protection des renseignements personnels)
- Les contrats spécifiques applicables le cas échéant (ex. contrat de location de salle)

3 INSCRIPTION

L'inscription à une activité du Club implique l'acceptation des modalités prévues aux présentes termes et conditions.

3.1 PROCESSUS D'INSCRIPTION EN LIGNE

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via notre plateforme à l'adresse suivante : <https://megagym.proinscription.com/inscription>.

3.2 LISTE D'ATTENTE

Lorsqu'un cours est complet, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Lorsqu'une place se libère, nous contactons les gens sur la liste d'attente par courriel.

3.3 CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE L'IMAGE

Le Club respecte la vie privée de ses membres et se conforme à la *Loi 25* sur la protection des renseignements personnels. Le présent article précise les règles liées à la prise et à la diffusion d'images selon le secteur d'activité (récréatif ou compétitif).

Le consentement à l'image relatif aux activités internes de Mégagym peut être modifié en tout temps en nous contactant directement par courriel au info@megagym.ca

3.3.1 SECTEUR RÉCRÉATIF

Dans le cadre des activités récréatives offertes par le Club, des photos ou vidéos peuvent être prises occasionnellement à des fins **promotionnelles, éducatives ou informatives** (ex. : affichage interne, site web, réseaux sociaux du Club).

Lors de l'inscription, les parents ou tuteurs légaux ont la possibilité **d'autoriser ou de refuser** l'utilisation de l'image de leur enfant en **cochant la case appropriée** dans le formulaire d'inscription.

Aucun contenu visuel identifiable d'un enfant dont le parent a refusé le droit à l'image ne sera volontairement diffusé par le Club. Toutefois, le Club ne peut garantir qu'un participant ne soit jamais capté de manière **fortuite ou non identifiable** (par exemple, en arrière-plan d'une photo de groupe).

3.3.2 SECTEUR COMPÉTITIF

En plus des activités internes du Club, les athlètes du secteur compétitif participent à des **événements officiels régis par la Fédération de gymnastique du Québec (FGQ)**, ainsi qu'à des compétitions, camps et activités promotionnelles sous sa supervision.

Lors de l'inscription, les parents ou tuteurs légaux peuvent également **refuser le droit à l'image** pour les activités **internes** du Club (photos ou vidéos à des fins promotionnelles locales).

Cependant, en **participant à des événements, compétitions ou activités fédérées**, les parents reconnaissent que la **FGQ et ses partenaires** peuvent prendre, publier ou diffuser des photos et vidéos représentant les athlètes dans le cadre normal de ces activités. Ce consentement est **implicitement requis** pour la participation, puisque la Fédération ne permet pas l'exclusion visuelle d'un athlète dans ces contextes.

Le Club s'engage à utiliser toutes les images de façon **respectueuse et conforme à la Loi 25** sur la protection des renseignements personnels.

3.4 EXACTITUDE DES INFORMATIONS FOURNIES

Les parents ou tuteurs s'engagent à fournir des renseignements exacts et complets concernant leur enfant, incluant, sans s'y limiter, les coordonnées,

l'état de santé, les allergies et les besoins particuliers. Ils s'engagent également à informer le club de tout changement pertinent dans les plus brefs délais.

4 PAIEMENTS

L'inscription à une activité du **Club de gymnastique Mégagym** entraîne l'obligation d'acquitter les frais correspondants selon les modalités prévues ci-dessous. Cette section précise les **modes de paiement**, les **conditions en cas de versements**, ainsi que les **règles applicables en cas de retard** ou de non-paiement.

4.1 MODALITÉS DE PAIEMENT

4.1.1 INSCRIPTION ET ACHATS EN LIGNE

Les paiements effectués en ligne doivent être réalisés au moyen d'une carte Visa Débit ou d'une carte de crédit valide. Pour tout autre mode de paiement, il est nécessaire de contacter le service des finances : finance@megagym.ca.

Paiement INTÉGRAL

Le montant total de la facture est dû lors de l'inscription.

Paiement en VERSEMENTS

Si le coût total de l'activité et des frais supplémentaires **excède 300 \$**, un paiement par versements peut être choisi. Les **articles de boutique** (maillots, cuissards, etc.) doivent être réglés **en totalité au moment de l'achat**. Les échéances de paiement doivent être **strictement respectées**.

4.1.2 ACHATS SUR PLACE

Les paiements effectués sur place peuvent être réglés en argent comptant ou par carte (débit ou crédit).

4.2 POLITIQUE DE RETARD DE PAIEMENT

Il est essentiel de régler vos paiements dans les délais afin de maintenir l'accès aux services du Club. En cas de retard, les règles suivantes s'appliquent :

Tentatives automatiques de prélèvement

Lorsqu'un paiement par carte de crédit ou prélèvement automatique échoue, Mégagym pourra effectuer jusqu'à **trois tentatives automatiques** consécutives pour le même paiement.

- La **première tentative** est effectuée à la **date d'échéance**.
- Les **deuxièmes et troisièmes tentatives** seront effectuées à **2-3 jours d'intervalle**, sauf indication contraire dans votre profil ou demande spécifique.

Il est recommandé aux parents de **vérifier que leurs informations de paiement sont à jour** et que des **fonds suffisants** sont disponibles.

Frais de retard

Si le paiement n'est pas reçu dans un délai de 10 jours suivant la date d'échéance, des frais de retard peuvent être appliqués. Ces frais s'élèvent à un maximum de 30 % par année sur le montant impayé, conformément à la Loi sur la protection du consommateur du Québec.

Mise en demeure

En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, une mise en demeure sera envoyée, vous demandant de régler le solde impayé dans un délai de 10 jours suivant la réception de la lettre. Si le paiement n'est pas effectué à la suite de cette mise en demeure, Mégagym se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'abonnement.

Suspension ou résiliation de l'abonnement

Si aucun paiement n'est reçu après l'envoi de la mise en demeure, Mégagym pourra suspendre votre accès aux installations et services. Si le retard persiste au-delà de 60 jours, l'abonnement pourra être résilié définitivement sans autre avis.

Plan de paiement

En cas de difficultés financières exceptionnelles, veuillez nous contacter pour discuter d'un plan de paiement. Nous chercherons un arrangement raisonnable pour répartir les paiements sur une période plus longue.

Recouvrement et prescription

Le Club se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour recouvrer toute dette impayée, y compris les frais associés. Conformément au Code civil du Québec, toute dette impayée est prescrite après trois ans.

5 FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Les frais ci-dessous sont clairement indiqués afin d'assurer une transparence complète envers les participants. Ils sont appliqués uniquement lorsque les situations décrites se présentent et ne sont pas remboursables, sauf erreur administrative du Club Mégagym.

5.1 APPLICABLE À TOUS LES SECTEURS

5.1.1 AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DE GYMNASTIQUE DU QUÉBEC

L'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec est obligatoire pour tous les participants. Valable du 1er septembre au 31 août, elle assure un encadrement sécuritaire et reconnu de la pratique. Les frais varient selon l'âge et le niveau :

- 14,32 \$: 3 ans et moins
- 35,88 \$: 4 ans et plus
- 35,88 \$ à 210,13 \$: secteur compétitif (selon la catégorie).

5.1.2 FRAIS DE NON-RÉSIDENTS DE LA VILLE DE BLAINVILLE

Les participants résidant à l'extérieur de Blainville doivent acquitter un **supplément de 25 % sur le montant des cours**, jusqu'à concurrence de **130 \$ par année gymnique** (du 1er septembre au 31 août).

- **Demande de remboursement** : Si le plafond annuel est atteint, il appartient au parent de nous en informer afin que nous puissions effectuer l'ajustement nécessaire.
- **Limite des demandes** : Toute demande de remboursement des frais de non-résident doit être soumise **avant la fin de l'année gymnique concernée (31 août)**. Aucune demande rétroactive ne sera acceptée après cette date.
- **Application automatique** : La plateforme applique automatiquement le pourcentage prévu à chaque inscription. Les ajustements ne sont effectués que sur demande du parent.

5.1.3 FRAIS DE GESTION

Certains frais de gestion s'appliquent à des demandes particulières :

- **Inscription assistée (en personne ou par téléphone)** : 10 \$ pour un client ayant déjà un compte / 15 \$ pour un nouveau client.
- **Inscription tardive**: 10 \$ pour toute inscription après la fermeture de ProInscription.
- **Changement de groupe** : 10 \$ pour tout changement effectué avant ou pendant la session.
- **Déplacement d'un cours privé** : 5 \$ pour toute modification de date après l'inscription.

5.1.4 FRAIS ADMINISTRATIFS

Des frais de 2,5 % sont ajoutés à chaque facture, conformément aux lois du Québec. Ce montant est destiné à soutenir l'entretien des installations et l'amélioration continue des services offerts. Ces frais sont clairement indiqués au moment de la facturation et dans nos politiques et règlements pour assurer une transparence complète.

5.1.5 POLITIQUE DE RETARD – SERVICE DE GARDE (CAMP DE JOUR)

Le service de garde est offert de 7 h 30 à 9 h et jusqu'à 17 h 30. Tout retard après 17 h 30 entraîne des frais de 5 \$ par tranche de 10 minutes par enfant :

- 17 h 41 = 5 \$
- 17 h 52 = 10 \$

5.2 APPLICABLE AU SECTEUR RÉCRÉATIF

5.2.1 ABONNEMENT À LA PLATEFORME RÉTROACTION

Un abonnement annuel de 8 \$ s'applique à tous les participants du secteur récréatif (valide du 1er septembre au 31 août). Il couvre les coûts liés à la plateforme de suivi des évaluations et du progrès des athlètes.

5.3 APPLICABLE AU SECTEUR COMPÉTITIF

5.3.1 FRAIS DE COMPÉTITION

Incluent les coûts d'inscription, d'encadrement et de déplacement des entraîneurs. Le montant dépend du niveau de l'athlète et du calendrier de compétitions.

5.3.2 FRAIS ADDITIONNELS – SELON LES BESOINS DE L'ATHLÈTE

Certains frais peuvent s'ajouter selon les exigences du groupe d'entraînement. Ils sont payables au moment de l'achat ou de l'inscription.

Exemples :

- Création et apprentissage des **routines de compétition**
- **Survêtement de compétition** (veste et pantalon)
- **Maillot officiel de compétition**
- **Compétitions supplémentaires** hors calendrier régulier
- **Spectacle de fin d'année** (organisation, costumes, infrastructures)

6 RABAIS

6.1 RABAIS FAMILIAL

La politique de rabais familial s'applique aux membres d'une même famille résidant à la même adresse. Les rabais sont appliqués selon le prix des cours. Le premier membre de la famille inscrit sera facturé au prix régulier, et les rabais seront appliqués aux autres membres selon le montant de leur facture. Les rabais sont les suivants :

- **5 %** pour le deuxième membre de la famille inscrit ;
- **10 %** pour le troisième membre de la famille inscrit ;
- **15 %** à partir du quatrième membre inscrit et plus.

Toutes les inscriptions doivent être regroupées sur la même facture pour que le rabais s'applique automatiquement. Si les inscriptions sont sur des factures séparées, veuillez nous contacter à finance@megagym.ca pour ajuster le rabais.

6.2 RABAIS INSCRIPTION 2^E COURS RÉCRÉATIF

Nous offrons un rabais de 10 % sur le deuxième cours pour tous les participants. Pour bénéficier de ce rabais, il est essentiel que les inscriptions de l'enfant soient regroupées sur la même facture, ce qui permettra une application automatique du rabais. Si vous vous inscrivez sur deux factures séparées, nous vous prions de bien vouloir nous contacter à l'adresse finance@megagym.ca pour ajuster le rabais.

7 POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

7.1 MARCHE À SUIVRE

Toute demande doit être soumise via le formulaire prévu sur notre site web. La date de soumission sert à déterminer l'application des frais ou remboursements.

7.2 AVANT LE DÉBUT DES COURS

Annulation avant le début des cours : remboursement complet des frais de cours, de l'affiliation FGQ, de la plateforme Rétroaction, des frais administratifs et des frais de non-résidents.

7.3 APRÈS LE DÉBUT DES COURS

En cas d'annulation après le début des cours, un remboursement sera effectué au prorata des cours non suivis. Pénalité de 10 % du montant des cours non suivis, jusqu'à un maximum de 50 \$. Les frais d'affiliation FGQ, les frais de non-résidents, les frais administratifs et l'abonnement Rétroaction **ne sont pas remboursables** après le début des cours.

7.4 ANNULATION DE COURS PAR LE CLUB

Si un cours est annulé en raison de la météo, d'un problème technique ou de toute autre situation ponctuelle indépendante de notre volonté, il sera reporté dans la mesure du possible. Si un report s'avère impossible, un remboursement au prorata sera accordé. Les parents seront informés au plus tard à 14 h le jour même en cas d'annulation pour cause de météo.

Les dispositions relatives aux événements majeurs et prolongés (ex. pandémie, fermeture imposée) sont précisées à la section 11 – Force majeure.

7.5 REMBOURSEMENT POUR BLESSURE OU MALADIE

- Avant le début des cours : aucun frais ni pénalité si un certificat médical est fourni.
- Après le début des cours : remboursement au prorata sur présentation d'un certificat médical. Pénalité de 10 % du montant des cours non suivis, jusqu'à 50 \$. Les frais d'affiliation, les frais de non-résidents, les frais de service ainsi que l'abonnement à Rétroaction ne sont pas remboursables.
- Demande à soumettre **dans la semaine suivant la reprise des cours.**

7.6 POLITIQUE SECTEUR COMPÉTITIF

Toute demande de cessation ou remboursement doit d'abord être discutée avec l'entraîneur. La demande finale se fait via le formulaire compétitif sur notre site. La date de réception détermine la date effective de résiliation.

Non remboursables :

- Frais de cours, danse et services professionnels déjà dispensés
- Affiliation FGQ
- Frais de non-résidents
- Frais d'inscription à une compétition (si délai de remboursement dépassé)
- Vêtements sur mesure (survêtement et maillot)
- Frais administratifs de 50 \$

Pour les athlètes Sport-Études cessant leur sport, le club **décline toute responsabilité** en dehors des heures scolaires et informe la FGQ et la direction de l'école.

7.7 CAMP DE JOUR ESTIVAL 2026

- Annulation via formulaire en ligne.
- **14 jours suivant inscription** : remboursement complet, sans frais.
- **Avant le 15 mai** : remboursement complet, moins 25 \$ frais administratifs.
- **À partir du 15 mai** : remboursement de 50 % des frais payés.
- **Après le début du camp** : aucun remboursement, sauf raison médicale justifiée.

7.8 PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

1. Contact initial : finance@megagym.ca ou 450-951-5162 avec numéro de facture et détails.
2. Examen : l'équipe demande des justificatifs si nécessaire.
3. Résolution amiable : réponse sous 5 à 7 jours ouvrables.
4. Escalade : demande de réévaluation auprès d'un responsable si désaccord persiste.
5. Recours externe : médiation ou Office de la protection du consommateur si nécessaire.

8 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- La pratique de la gymnastique comporte des risques inhérents, tels que chutes, entorses ou blessures. En inscrivant leur enfant, les parents ou tuteurs **reconnaissent ces risques** et acceptent la participation à leurs propres risques.
- Le Club Mégagym **décline toute responsabilité** pour tout dommage, blessure, perte ou vol survenu dans ses installations, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle. Les parents ou tuteurs restent **responsables de leur enfant** avant et après les heures de cours ou d'activités encadrées.
- Le Club détient une assurance responsabilité civile couvrant ses activités officielles. Il est recommandé aux parents ou tuteurs de vérifier leur propre couverture et, au besoin, de souscrire une assurance complémentaire.
- En confirmant l'inscription, les parents ou tuteurs reconnaissent avoir lu et compris cette section et renoncent, dans la mesure permise par la loi, à toute réclamation envers le Club Mégagym, ses administrateurs, employés, entraîneurs ou bénévoles.

9 CONSENTEMENT MÉDICAL ET URGENCES

- En cas d'accident, de malaise ou de tout problème de santé survenant durant une activité du Club Mégagym, les parents ou tuteurs autorisent le personnel du club à administrer les premiers soins nécessaires et, au besoin, à contacter les services d'urgence.

- Les parents ou tuteurs s'engagent à assumer l'ensemble des frais liés à toute intervention médicale, au transport ou au traitement de l'enfant. Le Club Mégagym s'engage à aviser les parents ou tuteurs dans les plus brefs délais suivant l'incident.

10 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le contenu créé ou utilisé par le Club Mégagym, incluant notamment le logo, le matériel pédagogique, les documents administratifs, les visuels et tout autre support de communication, demeure la propriété exclusive du Club Mégagym.
- Toute reproduction, diffusion ou utilisation, en tout ou en partie, de ces éléments sans autorisation écrite préalable du Club est strictement interdite.

11 FORCE MAJEURE

Le Club Mégagym ne pourra être tenu responsable des annulations, reports ou interruptions d'activités en raison d'événements indépendants de sa volonté, incluant, sans s'y limiter, les pandémies, grèves, incendies, catastrophes naturelles ou tout autre événement imprévisible.

12 RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES

12.1 MOYENS DE SOUMISSION

Vous pouvez nous transmettre vos recommandations, commentaires ou suggestions par l'un des moyens suivants :

- **Par courriel** : info@megagym.ca
- **Via notre site web** : formulaire disponible dans la section « Nous contacter » (www.megagym.ca)
- **En personne** : prendre rendez-vous avec un membre de notre équipe administrative
 - Adresse : 87 Émilien Marcoux, local 103
 - Téléphone : 450-951-5162

12.2 DÉLAIS ET SUIVI

Nous nous engageons à répondre à toute demande dans un délai de **10 jours ouvrables** à compter de la réception de votre demande. Si une solution immédiate n'est pas possible, nous vous tiendrons informé(e) du suivi et des actions entreprises. Notre objectif est de traiter chaque commentaire de manière **équitable et transparente**.

13 DOCUMENTS FISCAUX

13.1 CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES

Le Club de gymnastique Mégagym est reconnu par Revenu Québec, ce qui permet aux parents de bénéficier du Crédit d'impôt pour activités physiques des enfants. Les pièces justificatives pour ce crédit d'impôt sont les factures reçues par courriel à la suite des inscriptions.

13.2 RELEVÉ 24

Le Relevé 24 est envoyé par courriel à tous les participants ayant pris part à nos camps de jour avant le 28 février. Il est nécessaire pour les frais de garde, et il sera émis pour les activités admissibles nécessitant une présence supervisée de l'enfant pendant une période prolongée (par exemple, les camps ou les activités durant les jours pédagogiques).

14 POLITIQUE DE MODIFICATIONS

Le Club de gymnastique Mégagym se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes politiques, règlements, et termes et conditions d'utilisation. Toute modification sera communiquée par courriel aux parents et affichée sur notre site internet. Les modifications prendront effet 30 jours après la publication de l'avis, sauf si une autre date est spécifiée dans l'avis de modification.

Pour toutes questions concernant les termes et conditions, veuillez communiquer avec nous par courriel au info@megagym.ca ou par téléphone au 450-951-5162.